

RAPPORT N° 03/3-77
au Conseil Municipal

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES
(Educateurs des Activités Physiques et Sportives / Bibliothécaire / Rédacteur-Chef)**

Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 3 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives,
- 1 poste de Bibliothécaire,
- 1 poste de Rédacteur-Chef.

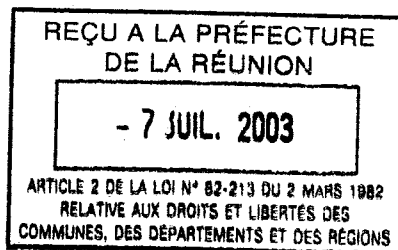
Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget de l'année 2003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



DELIBERATION N° 03/3-77
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES
(Educateurs des Activités Physiques et Sportives / Bibliothécaire / Rédacteur-Chef)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-77 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des postes suivant à l'effectif communal :

- 3 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives,
- 1 poste de Bibliothécaire,
- 1 poste de Rédacteur-Chef

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 02 JUL 2003

POUR LE MAIRE ABSENT

